

---

## AVIS AU PUBLIC

### *Règlement de circulation à caractère temporaire*

---

Il est porté à la connaissance du public qu'à l'occasion de sa séance du 17 juillet 2026, le conseil communal de la commune de Wiltz a marqué son accord quant à la modification du règlement de circulation communal du 10 juillet 2017.

Ledit règlement de circulation a été approuvé par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics en date du 5 août 2026, ainsi que par le Ministre des Affaires intérieures en date du 10 août 2026, réf. : 322/26/CR.

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le texte du règlement est à la disposition du public, à la maison communale à partir de ce jour, où il peut être pris copie sans déplacement, le cas échéant contre remboursement.

Wiltz, le 25 août 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,  
Le Président,                      Le Secrétaire,

